

Extrait du Registre aux délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 16 mars 2023
Séance du 23 mars 2023

Présidence de : Monsieur Laurent DESMONS

29 Membres élus le 4 juillet 2020 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, IDLHAJ Hamed, ZAIR Mohamed, DISASSINI Guy, GAMBIER David, BACHIRI Karim, KERRAR Maggy, CINQUEMANI Sébastien, CORDIER Laurence, TABET Lucy, POULAIN Ophélie, DINI Kelly, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MAZURE Françoise, MASCARTE Roger, DESORT Betty, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, MORANTIN Brigitte.

Membres ayant donné pouvoir : Madame MARGONELLI Catherine (pouvoir à CHARLET Jocelyne), Monsieur FERENZ Sébastien (pouvoir à MOREAUX Rémy), Monsieur GAMBIER David (pouvoir à DOGIMONT Frédéric), Madame DESORT Betty (pouvoir à PARNETZKI Claudine)

OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 février 2023

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 23 février 2023 à l'approbation des conseillers municipaux.

Voir document joint au dossier.

Vote : Adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Madame Evelyne URBANIAK

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Laurent DESMONS





Procès-verbal du Conseil Municipal du Jeudi 23 Février 2023

29 Membres élus le 4 juillet 2020 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, IDLHAJ Hamed, ZAIR Mohamed, DISASSINI Guy, GAMBIER David, BACHIRI Karim, KERRAR Maggy, CINQUEMANI Sébastien, CORDIER Laurence, TABET Lucy, POULAIN Ophélie, DINI Kelly, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MAZURE Françoise, MASCARTE Roger, DESORT Betty, URBANIAK Evelyne, MORANTIN Brigitte, KAHALERRAS Jamel.

Membres ayant donné pouvoir : HIMEUR Kémici (pouvoir à MOREAUX Rémy), IDLHAJ Hamed (pouvoir à KERRAR Maggy), CORDIER Laurence (pouvoir à DINI Kelly).

Monsieur le Président :

Bonsoir à toutes et à tous. Est-ce que vous m'entendez correctement ? C'est du matériel qui a été un peu défectueux ces quelques semaines et qui, normalement, est opérationnel maintenant. Il est 18 h 30, nous sommes jeudi 23 février, donc on va pouvoir ouvrir cette nouvelle séance de conseil municipal. Avant toute chose, on va désigner la secrétaire de séance, je vous propose, Madame Evelyne Urbaniak, s'il n'y a pas d'opposition. C'est bon ? C'est adopté à l'unanimité. Et puis, je veux vous proposer de faire une minute de silence pour les victimes du séisme du 6 février en Turquie et en Syrie, qui a fait plus de 45 000 morts. Je vais dire aussi que la folie humaine frappe tous les jours, mais aussi, on va ajouter à cet hommage cette enseignante d'Espagnol à Saint-Jean-de-Luz, qui, hier a été tuée, et de faire cette minute de silence aussi pour cette personne et pour que ça ne se produise plus. Je demande une minute de silence.

(Minute de silence)

Je vous remercie. Alors, j'ai reçu les pouvoirs également de Monsieur Himeur pour Monsieur Moreaux ; de Monsieur Idlhaj pour Madame Kerrar et de Madame Cordier pour Madame Dini. Je vous propose de permuter peut-être le point deux et trois pour parler du PV après, mais rester, puisqu'on vient de faire la minute de silence, sur la subvention exceptionnelle au Secours populaire. Donc, j'avais reçu un courrier signé par les élus des groupes Agir pour Waziers et Engagés pour Waziers il y a quelques jours, demandant la tenue d'un conseil municipal, avec une aide proposée de 10 000 euros à la Croix-Rouge. Nous tenons ce conseil municipal ce soir, donc 23 février, qui n'était pas prévu au départ, parce qu'il y a eu cette terrible catastrophe et que la ville veut montrer sa solidarité. Et ça nous permet aussi, je laisserai la parole à Monsieur Dogimont, de proposer des délibérations liées aux activités pour les enfants cet été. Ça allégera aussi le prochain conseil du 23 mars. Donc, sur cette catastrophe, vous avez une délibération dans le dossier et je vous propose donc une subvention de 2 000 euros au Secours populaire pour s'inscrire dans une tradition de la ville qui, lors de quelques catastrophes

naturelles, a travaillé avec le Secours populaire, puisque nous avons aussi une antenne locale. Est-ce qu'il y a des commentaires sur cette délibération ? Monsieur Michon.

Monsieur MICHON :

Écoutez, en préalable, Monsieur le Maire, je peux parler au nom des deux groupes, mais ils auraient peut-être été beaucoup plus sage et plus correct de convoquer ce conseil municipal comme un conseil municipal exceptionnel à la demande de plus du tiers des élus du conseil municipal. C'est ce que prévoit normalement le CGCT. Donc, on a été étonnés quand même de recevoir comme si officiellement, on n'avait pas fait de lettre, rien du tout. Ça, c'est pour le principe de fond. Je pense qu'honnêtement, il aurait été mieux de procéder de cette manière-là. Ça, c'est ma première remarque. Et ma seconde remarque, c'est de dire : oui, on a fait une demande de 10 000 euros parce que quand même, la catastrophe, elle est d'une ampleur sans précédent, ce qui vient de se passer et puis, on a été capables, alors si vous ne voulez pas aller à 10 000 euros, mais on était capables pour la guerre en Ukraine de faire une subvention de 5 000 euros du conseil municipal et de 2 500 euros de la part du CCAS. On pourrait au minimum - c'est une solution de repli que je vous propose - faire au moins la même chose que pour l'Ukraine, ce qui nous paraît quand même beaucoup plus raisonnable que 2 000 euros. Ça, c'est notre proposition.

Madame POULAIN :

Oui. Bonsoir à tous. Alors effectivement, moi, je voulais souligner deux choses, c'est qu'effectivement sur cet événement, vous avez d'abord rapidement mis en place une collecte de vêtements, de produits de nécessité via le Secours populaire, ce qui était une très bonne chose. Vous organisez aujourd'hui un deuxième appel avec l'aide de la Clef de l'Espoir, c'est une très bonne chose qu'il fallait aussi souligner. Effectivement, par contre, la délibération telle qu'elle nous est présentée appelle des remarques, tant sur la forme que sur le fond, effectivement. Alors, vous n'avez peut-être pas l'habitude, mais je pense qu'on a pris un peu ce pli d'être force de proposition. Peut-être que vous n'avez pas cette habitude, mais c'est celle qu'on veut prendre et il me semble que c'est un droit des conseillers municipaux de porter des délibérations au conseil municipal et je ne comprends même pas pourquoi le courrier ne figure même pas sur la table aujourd'hui des conseillers municipaux ou pourquoi il n'a pas été adressé à l'ensemble du conseil municipal. Le tout, effectivement, il faut qu'on se félicite de répondre ensemble à cet appel. Il fallait effectivement que la ville de Waziers prenne part à cet élan de solidarité, mais ça reste quand même une interrogation. Ensuite sur la somme et sur le montant effectivement, moi, j'ai été étonnée quand j'ai reçu la délibération, la proposition que vous avez faite, puisqu'il n'y avait aucun montant et vous avez indiqué le montant sera fixé en séance. Or, vous arrivez là avec une proposition finalement bien établie, alors que nous, on vous avait clairement exposé un montant et fait une proposition à montant-là. Effectivement, en Ukraine, il y a un an, vous aviez proposé, pour rappeler les choses, vous aviez organisé un conseil municipal, on vous avait fait une proposition encore une fois, c'était une proposition d'aide à hauteur de 10 000 euros, on est arrivés sur table, vous nous aviez mis et proposé une délibération à 1 500 euros. Effectivement, je pense que vue l'ampleur de la crise, le montant se justifie. Et il faut aussi être un peu cohérent entre ce qu'on a fait avant et ce qu'on fait aujourd'hui et ce qu'on fera demain. Le besoin d'aide est réel et donc, je pense qu'effectivement, sur la participation, il y a quand même un effort à faire sur le montant que vous proposez. Et j'avais aussi un troisième point à souligner, j'avais une dernière interrogation, c'est sur l'organisme que vous avez choisi, parce que, contrairement au montant qui n'était pas défini dans la délibération que vous proposez, ce point semble non pas proposé, mais presque imposé, je vais dire. Et moi, ce qui m'interroge, c'est qu'on avait une cohérence. Nous, on avait proposé la Croix-Rouge, mais on a une cohérence à proposer cet organisme. C'est parce qu'il dispose d'un homologue dans chaque pays, c'est-à-dire qu'ils ont le Croissant-Rouge turc et le Croissant-Rouge syrien, qui sont déjà sur place et parce qu'il nous paraît important de nous assurer que ces fonds soient rapidement mis à

disposition des populations, indépendamment d'un contexte géopolitique, qui pourrait être plus préjudiciable, notamment à la Syrie qu'à la Turquie, par exemple. Et ensuite, parce que quand vous aviez proposé la délibération sur l'Ukraine, vous aviez fait référence — alors, il y avait effectivement une partie, via le Secours populaire —, mais vous étiez basé sur le communiqué de l'AMF, pour proposer les 5 000 euros par le biais de la Protection civile. Donc aujourd'hui, l'AMF a fait un communiqué. Je ne sais pas si vous en avez pris connaissance, mais l'AMF a communiqué sur ce terrible drame et eux, proposent trois organismes qui sont l'ONG française ACTED qui est présente déjà dans la région, c'est ce qu'ils expliquent, Cités Unies France qui a créé un fonds de solidarité dédié, ou encore le Fonds de concours du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères qu'on avait proposé à l'époque pour l'Ukraine, donc le Faceco, mais qui est là dédié pour cette catastrophe. Alors moi, mon interrogation et ma réflexion, c'est de me dire : le Secours populaire, il saura tout à fait répondre, je n'ai aucun doute là-dessus, à une urgence de ce type-là. Par contre, après prise de renseignements, ils vont passer par un intermédiaire libanais. Donc, on rajoute encore. Apparemment, ça surprend les gens. Donc je ne sais pas comment vous avez fait votre choix. Mon inquiétude, c'est de me dire : il faut absolument que les relais arrivent vite parce que c'est maintenant qu'ils ont besoin des fonds et c'est ce pourquoi, on avait sollicité la tenue d'un conseil extraordinaire, parce qu'on ne pouvait pas attendre fin mars pour délibérer là-dessus à notre sens. Et donc de ce fait, est-ce que ce choix-là peut aussi être soumis à discussion ?

Monsieur le Président :

Alors, je vais vous apporter quelques éléments de réponse de chaque côté. Peut-être que de dire qu'il y a eu plusieurs catastrophes naturelles ces dernières années, ce qu'on a retrouvé au niveau historique du conseil municipal, c'est essentiellement en 2011 sur le Japon, qui a mené à la catastrophe de Fukushima, mais c'était le tremblement de terre à la base et c'était déjà le Secours populaire. Et d'ailleurs, la rédaction de la délibération est très similaire à celle de l'époque en 2011. Sur le choix du Secours populaire, on a pu aller avec la présidente locale lundi pour un dépôt, j'y reviendrai après, de dons qui ont été faits par les habitants et qui nous expliquait que justement, les grosses ONG — dont le Secours populaire, on peut la définir comme ça — ont un réseau justement de partenaires dans chaque pays (où) les initiatives des fois très bonnes, très locales, on n'est pas sûr que les choses vont arriver jusqu'au bout. Évidemment, avec le Secours populaire, c'est le cas, on a pu en parler avec Madame Roussel à ce moment-là. Donc, comme je l'ai expliqué dans le petit mot d'introduction, on a voulu revenir aussi à quelque chose d'historique. La ville de Waziers, historiquement, s'est toujours appuyée sur le Secours populaire dans ces moments-là. Et donc là, effectivement, sur cette fois-ci, on n'est pas passé par l'AMF ou la recommandation sur les trois autres, mais on a voulu revenir à une espèce de tradition. Après, sur le montant indiqué, effectivement pour moi, je ne vais pas polémiquer là-dessus, c'est symbolique. Je pense que la ville de Waziers, reçoit des impôts des habitants, des dotations de l'État pour s'occuper des Wazierois, des problématiques wazieraises, des sujets wazierois et qu'il y a beaucoup de dispositifs qui existent au niveau de l'État et de la nation, des habitants, enfin des citoyens français qui peuvent s'ils le souhaitent faire des dons, c'est bien organisé et puis certains, pourront le défiscaliser. Et donc en fait, ce qui compte, c'est que la ville de Waziers montre sa solidarité. Et donc, je reprends l'historique et pour le Japon à l'époque, c'était 1 000 euros. Là aujourd'hui, c'est 2 000 euros, ce qui compte, c'est la symbolique et les actions solidaires qui y sont associées, comme celle qui s'est faite avec le Secours populaire où on a pu déposer des produits de première nécessité en début de semaine. Et puis là, on a lancé avec la Clef de l'Espoir d'autres produits. Nous allons les redonner : des couvertures, des tentes, des toiles de camping neuves, des lampes et des projecteurs, des sacs de couchage neufs, des déambulateurs, des cannes et des fauteuils roulants, des couches et autres produits d'hygiène.. Peut-être en cours de semaine prochaine, les choses commenceront à se ralentir et là, on fera l'acheminement avec eux. Je pense avoir couvert l'essentiel de ce que vous m'avez dit de chaque côté. Sur le courrier: les 12 personnes qui ont écrit le

courrier, je ne l'ai pas réacheminé, mais la majorité l'a eue et les élus indépendants l'ont eu également juste avant le conseil municipal, qui a été organisé. Donc je vous propose de passer au vote, avec un dernier commentaire, Madame Poulain et Monsieur Michon ensuite.

Madame POULAIN :

C'est juste qu'on a fait une proposition d'écriture de délibération, ce serait juste honnête de la remettre en l'état et qu'on puisse en débattre. Si vous aviez fait la proposition tout de suite du conseil municipal, au lieu de nous dire : "J'ai bien reçu votre courrier, signé des 12 conseillers municipaux" ; vous m'auriez d'emblée répondu : "Nous sommes déjà en train de travailler à convoquer un conseil municipal exceptionnel". Je comprends que vous souhaitez mettre un peu sur le côté la force de proposition qu'on représente aujourd'hui, mais néanmoins, on existe et vous avez aussi une courte majorité qui fait qu'on a aussi un possible échange à avoir. Oui, on peut souffler, c'est comme ça les 15, 14 ou 15, 12 ou plus 2, peu importe, fait qu'on a aussi une voix à tenir et qu'on représente aussi des gens dans la ville. Et ensuite, sur le montant, vous n'en parlez pas, mais est-ce que vous allez revenir dessus ? Visiblement pas. Sur le montant, vous ne reviendrez pas dessus ? Parce que revenir à l'historique à un moment donné, il faut aussi avoir une ligne de conduite et une colonne vertébrale. Si vous voulez revenir à l'historique, il ne fallait pas vouloir le changement à Waziers, je ne sais pas.

Monsieur MICHON :

Oui. Mais je vais quand même insister sur le fait que vous ne répondez pas à ma première remarque. Vous ne nous dites pas pourquoi vous n'avez pas appliqué tout simplement le CGCT, sans même répondre à notre courrier. Ça, c'est incompréhensible de votre part. Ça, je prends acte et je le note. Deuxièmement, vous faites référence dans le temps à ce qui s'est passé il y a plusieurs années. Et vous dites : "Bon, voilà ce qu'on a fait, etc." Par contre, quand nous, nous faisons référence à des choses qui se sont passées par le passé, que vous avez supprimées, ou que vous êtes nettement en dessous, on en parlera dans d'autres délibérations tout à l'heure, là, on ne revient pas là-dessus. Alors, pour une fois, moi je vais vous demander une chose très solennellement, si on a été mauvais dans le temps, ce que je vous demande, c'est de ne pas essayer d'être encore plus mauvais que nous. Ça ne tient pas la route, ça ne tient pas la route, votre argumentation. Moi, je suis prêt à reconnaître que peut-être, on n'a pas été au bon niveau à ce moment-là. Mais ne prenez pas pour prétexte, pour ne pas discuter du montant, pour ne pas discuter des choses, de ce qui a été fait il y a plusieurs années. Et s'il vous plaît, pour tout le monde, essayez d'être meilleur que nous. C'est ça, le deal. C'est pour cela que vous avez été élu. Alors là, vous faites le contraire, je ne comprends pas.

Monsieur le Président :

Je ne polémiquerai vraiment pas sur le sujet, c'est trop sérieux. Je reste sur cette proposition que je soumetts au conseil municipal de 2 000 euros. Sur le courrier, le fait de provoquer un conseil municipal comme ça, on est tout à fait dans notre droit. Vous avez un tiers du conseil municipal qui a demandé d'inscrire un sujet à l'ordre du jour ; ce sujet, il est à l'ordre du jour. On discute d'une subvention pour le séisme en Turquie et en Syrie. On est tout à fait dans notre bon droit. Vous me croyez ou pas, on avait envisagé de regarder, parce que sur les centres (cet été), c'est toujours un petit peu compliqué. En janvier, on n'était pas encore mûrs. En mars, ça faisait un peu tard. La force des choses a fait que quand cette catastrophe est arrivée, on s'est dit : "il va falloir le faire." Et après votre courrier est arrivé, on le fait, on ne polémique pas, on se positionne, on est solidaires avec ce qui s'est passé là-bas. Et on propose de verser 2 000 euros au Secours populaire en plus d'autres actions qui sont faites avec ces recueils de produits de première nécessité et de matériel médical.

Monsieur MICHON :

Je ne comprends toujours pas pourquoi vous n'avez pas répondu au courrier, pourquoi vous

n'appliquez pas le CGCT, tout simplement.

Monsieur le Président :

Mais si, je l'applique, Monsieur Michon.

Monsieur MICHON :

De toute façon, très clairement, nous sommes, et je demande que les votes aient lieu en deux parties. Si on est d'accord pour une aide à la Turquie et à la Syrie, on votera oui. Mais sur le montant, on votera non. Pour être clair.

Monsieur BACHIRI :

Vous avez commencé par une minute de silence en considérant que le sujet était sérieux. Je pense qu'on est tous d'accord pour dire qu'il est sérieux. Et puis après, vous dites, à un moment donné, vous expliquez qu'en fait, ce sont les deniers des Wazierois. Ce sont vos remarques à vous que vous venez de faire, "les deniers des Wazierois, l'argent des habitants, l'argent du contribuable". J'ai le sentiment de retrouver un peu le discours du FN, "les Français d'abord". D'accord ? Maintenant, laissez-moi finir. Maintenant, le sérieux que vous devriez avoir, Monsieur Desmons ce soir, c'est qu'on parle de 40 000 morts. Est-ce que ces 40 000 morts ne méritent pas le respect au minimum, le même que celui de l'Ukraine à plus de 40 000 morts, j'ai dit.

Monsieur le Président :

Peut-être même 100 000.

Monsieur BACHIRI :

On ira bien au-delà, pour le coup, on est d'accord. La vraie question qui se pose ce soir, c'est : est-ce qu'on doit être en dessous de ce qu'on a fait pour ne serait-ce qu'à début de guerre ? On a donné 7 500 euros pour un début de guerre. On ne connaissait pas le nombre de morts. On l'avait tous condamné et on a donné 7 500 euros. Là on est à plus de 45 000 morts, on sait que ça va doubler, et vous commencez par nous dire qu'on va s'arrêter à 2 000 euros. Là où ce n'est pas très sérieux, c'est quoi, 7 500 euros ? Voire 10 000 euros sur un budget à 11 millions d'euros ? C'est quoi le message qu'on va envoyer avec un titre qui s'appelle "Waziers, la ville au grand cœur" ? Parce qu'à un moment donné, il faudra de la cohérence dans ce qu'on fait. Je ne vous ai pas coupé, ne me coupez pas. Je vais aller jusqu'au bout quand même de la démarche. Là, je vais rejoindre Monsieur Michon, c'est que moi, j'ai envie qu'on mette au vote ce soir vos 2 000 euros à vous et nos 10 000 euros à nous. Il faut faire deux votes. Il faut proposer les deux votes. Vous proposez votre délibération à 2 000 euros. Nous avons pris le temps de vous écrire et de vous exprimer notre souhait. Ce montant-là, il est affiché transparent, c'est 10 000 euros. Mettez au vote ces deux délibérations et puis on verra qui vote quoi. Ça, c'est la solution la plus facile à comprendre pour tous. On n'est pas contre à donner de l'argent à la Syrie ou à la Turquie. On n'est pas d'accord sur les montants. Mettons ça au vote, que tout le monde sache qui a voté quoi. Ça s'appelle la transparence et ça s'appelle la démocratie. Autour de cette table, il doit y avoir de la démocratie. Si par contre, vous êtes d'accord aussi avec une autre proposition que je peux vous faire, de mettre en suspens ce conseil municipal pendant cinq minutes, et de rediscuter avec votre groupe pour revenir avec une nouvelle proposition, l'intelligence de la situation peut le permettre ce soir. Aussi, faisons-le. C'est juste ça qu'il faut qu'on ait comme échange ce soir. On parle de plus de 45 000 morts et on sait qu'il y en aura beaucoup plus. C'est la question que je vous pose.

Monsieur le Président :

Alors, encore une fois, je ne veux pas polémiquer là-dessus. Je ne veux pas mettre en porte-à-faux les élus du Douaisis ou les maires en général en proposant 2 000 euros sur une cause comme ça.

Monsieur BACHIRI :

Douai a donné 5 000 euros.

Monsieur le Président :

Six fois plus grand que Waziers, vous m'avez tendu la perche.

Monsieur BACHIRI :

Ça n'a rien à voir avec le fait qu'on ait plus d'habitants.

Monsieur le Président :

Les habitants derrière. On parle de quelques centimes par habitant, Monsieur Bachiri. Ce qui compte, c'est la symbolique. La ville de Waziers est solidaire de cette cause, elle le montre sur d'autres actions.

Monsieur BACHIRI :

Vous parlez que Douai, d'accord, est plus grand que Waziers. Eh bien, les 45 000 morts qu'on a, c'est à l'échelle de Douai qui vient de mourir. C'est une ville comme Douai qui vient de mourir. Si Douai demain tombait, vous ne mettriez pas plus de 2 000 euros ? C'est ça que vous dites ?

Monsieur le Président :

Alors, vous avez écrit à Monsieur Chéreau pour qu'il verse 45 000 euros ?

Monsieur BACHIRI :

Je n'ai pas écrit à Monsieur Chéreau. Je vous pose une question simple. Monsieur Desmons, n'allez pas sur une polémique là-dessus. On parle de morts. Mais arrêtez ! Ne parlez pas de polémique là-dessus.

Monsieur le Président :

On va passer au vote. On n'est pas d'accord sur les choses. Il y a une délibération, c'est la démocratie. Il y a une délibération, c'est la 2023-16 qui est ici. Je vous propose de passer au vote.

Monsieur BACHIRI :

Vous n'avez pas respecté le travail des élus. Nous vous avons écrit dans les temps qui nous étaient impartis, on vous a fait une proposition avec une délibération. Il y a deux montants ce soir qui se proposent à nous, qui s'opposent à nous. C'est votre version à vous à 2 000 euros et la version des élus qui ont signé à 10 000 euros. Mettez au vote. Après, Jacques, je te laisserai réagir pour ton groupe, mais en tout cas, Engagés pour Waziers propose ce soir que les deux délibérations soient mises au vote. Et puis chacun choisira.

Monsieur le Président :

Alors, Monsieur Michon et on passe au vote sur cette délibération unique.

Monsieur MICHON :

Oui, je pense qu'il y a une perche qui vous est tendue, là. Je crois qu'il faut sauter dessus. Pour une fois, un début de bon sens. Il y a deux délibérations, une que vous n'avez pas proposée du tout, que vous avez complètement ignorée. Faites voter les deux propositions. C'est tout. Qu'est-ce que ça vaut ?

Monsieur le Président :

C'est vous même qui me parlez de CGCT, il y a une délibération qui est à l'ordre du jour, il y a

simplement le montant.

Monsieur MICHON :

Non, mais le CGCT, il dit clairement, Monsieur Desmons, Monsieur le Maire. Il dit clairement que quand vous recevez le type de courrier que vous avez reçu, vous devez convoquer une réunion dans les 30 jours exceptionnels du conseil municipal, sur la question qui vous est posée. Et c'est le conseil municipal qui décidera s'il y avait urgence ou pas urgence. Vous y avez déjà répondu d'avance. Il y a urgence puisque vous l'avez dit tout à l'heure.

Monsieur le Président :

On a fait le conseil.

Monsieur MICHON :

Mais vous n'avez pas respecté le CGCT, et vous allez demander, parce qu'on a une demande particulière, vous nous dites : "il faut le respecter." Non, mais attendez, encore une fois, il faut le respecter dans les deux sens. Donc je vous demande que vous fassiez la proposition des deux délibérations et on votera.

Monsieur le Président :

Je refuse cette demande et on passe au vote. Qui est contre cette délibération ? Non, mais c'est bon, vous avez eu votre temps de parole. Vous avez parlé plus de cinq minutes chacun. On passe au vote.

Madame POULAIN :

Non, c'est faux. Je pense qu'on peut quand même regretter une chose, c'est que quand on fait cette proposition-là, que vous vous ne mettez pas délibérément de montant dans le document que vous nous envoyez, que vous ne prenez même pas la peine de nous contacter au préalable, alors que nous, nous avons fait l'effort de vous faire une proposition et qu'on argumente, vous fermez directement la porte. On finit par donner un spectacle en conseil municipal, on fait les marchands de tapis sur un sujet qui mérite beaucoup mieux que ça. Mais c'est vous qui créez cette situation aujourd'hui. Parce que le fait que l'on prenne l'initiative de vous adresser cette proposition de délibération, c'est aussi une porte ouverte à l'échange et au dialogue. Et je vous invite, je vous tends une dernière fois la perche que Karim a ouverte tout à l'heure. Faisons une suspension de séance, discutons-en entre nous et entre personnes responsables, et revenons autour de cette table avec une proposition cohérente.

Monsieur BACHIRI :

Une suspension de séance de deux minutes, c'est possible ou pas, Monsieur Desmons ?

Monsieur le Président :

Pour votre groupe si vous le souhaitez oui, pour le nôtre, on a bien discuté de la situation. Deux minutes !

(Suspension de séance)

Monsieur MICHON :

Écoutez, Monsieur le Maire, nous avons essayé d'être constructifs. Nous avons essayé d'avoir un débat. Nous avons fait plusieurs propositions et vous les avez toutes refusées. Vous avez refermé la porte totalement. Alors, je vais encore vous faire remarquer ce soir que vous n'avez pas le quorum dans cette salle et que malgré tout, vous avez oublié d'ouvrir le débat et d'ouvrir à la démocratie. Nous vous informons donc que nous quittons la séance. Vous ne pouvez pas la poursuivre puisque vous

n'avez plus le quorum et nous espérons que cela vous permettra dans les quelques jours qui vont venir, avant le nouveau conseil municipal, que nous puissions échanger et aller de l'avant. Bonsoir.

Monsieur le Président :

On vérifiera sur les agendas que ça correspond, mais du coup, nous nous verrons le mardi 28 février puisque je constate qu'il n'y a plus le quorum pour pouvoir suivre le reste des délibérations. Bonne soirée à tous. Vous recevrez vos convocations demain.

La séance est levée à 19h